

Vous avez des arbres têtards ou un projet de plantation de haie bocagère ?

Vous habitez Yainville, Jumièges ou Le Mesnil-sous-Jumièges ?



Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande peut vous accompagner :

- Co-construction de votre projet :
emplacement, choix des essences, modalités financières
- Travaux de plantation : novembre à février 2025-2026
- Taille des arbres têtards : septembre 2025 à mars 2026

Contact

Maison du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Eva Mériadec - 07 77 49 37 73
haies@pnr-seine-normande.com

PARC NATUREL
REGIONAL DES BOUCLES
DE LA SEINE NORMANDE

JUMIÈGES
YAINVILLE
LE MESNIL-SOUS-JUMIÈGES



Plantation de haies Gestion d'arbres têtards

Le Parc peut vous accompagner !
Projet minimum : 100 m linéaire de plantation

Plus de renseignements : haies@pnr-seine-normande.com - 07 77 49 37 73



APPEL À PROJET :

plantation de haies, restauration d'arbres têtards

quel objectif ?

Au cours des cinquante dernières années, les linéaires de haies ont fortement diminué.

Pour préserver et valoriser ces entités paysagères, le Parc expérimente un projet d'accompagnement pour la restauration de haies et d'arbres têtards sur les communes de Yainville, Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges.

Comment ?

- En plantant de nouveaux linéaires de haies (minimum de 100 m linéaire)
- En entretenant les vieux arbres têtards (retard de gestion)

Les projets en zones agricoles et naturelles seront prioritaires.

Aides du Parc

Si vous avez pour projet de planter une haie ou d'entretenir votre arbre têtard, le Parc s'engage à :

- Subventionner votre projet à hauteur de 80 %
- Organiser des journées de sensibilisation à l'entretien et la gestion des arbres et/ou des linéaires.

Valorisation du bois

Les linéaires de haies plantés pourront être exploités d'ici 20 à 30 ans.

Un entretien planifié de vos arbres têtards vous offrira une source de bois tous les 10 ans, **valorisable économiquement**.

Exemple : vente pour transformation en bois énergie (chaudière collective, bûcherons locaux, etc.).



FONCTIONS D'UN ARBRE



Fonction économique

- Bois décheté (plaquette, litière, paillage)
- Bois d'oeuvre
- Bois bûche



Fonction stockage de carbone

Atténue les effets du changement climatique



Fonction climatique

Protège les cultures et les animaux du vent, du soleil et des précipitations intenses



Fonction écologique

Lieu de refuge, de reproduction, source de nourriture et support pour la circulation des animaux. Lieu de vie d'auxiliaires des cultures.



Fonction paysagère

Permet de conserver l'identité du territoire, Marque les limites parcellaires



Fonction du sol

Limite le ruissellement et l'érosion des sols, Apporte de la matière organique, Facilite l'infiltration des eaux pluviales, Régule les pollutions en retenant et dégradant les polluants